



L'intersyndicale Finances publiques du Bas-Rhin : Solidaires Finances publiques, FO DGFIP, Cfdt Finances publiques, CGT Finances publiques, CFTC Finances publiques

DRFIP du Bas-Rhin
4 Place de la République
CS 51022
67070 Strasbourg Cedex

Mesdames et Messieurs les Maires,
Mesdames et Messieurs les Présidents,

Impulsé par le Ministère de l'Action et des Comptes publics et exécuté par la Direction générale des Finances publiques (DGFIP), un plan méthodique de dynamitage du réseau de la DGFIP et de ses missions, nommé géographie revisitée, a été dévoilé début juin.

L'Intersyndicale DGFIP du Bas-Rhin tient à vous alerter sur la réalité et les conséquences de ce projet pour les collectivités locales et vos administrés.

L'affichage pourrait paraître séduisant : multiplier les points de contact avec les services publics en particulier dans les territoires ruraux.

La réalité est toute autre !

- Le paysage actuel du Bas-Rhin

22 trésoreries hors Strasbourg,
10 Services des Impôts des Particuliers (SIP),
7 Services des Impôts des Entreprises (SIE).

- Le paysage à l'issue du processus de « géographie revisitée »

Fermeture de 22 trésoreries remplacées par 3 SGC (services de gestion comptable) à Haguenau, Sélestat et Saverne.

Fermeture des services fiscaux d'Erstein et Sarre Union.

Fermeture des services d'Illkirch et Schiltigheim.

4 Services des Impôts des particuliers : Saverne, Strasbourg et Sélestat, Wissembourg (seulement pour les frontaliers).

3 Services des Impôts des Entreprises (Haguenau, Strasbourg, Molsheim).

Molsheim pour toutes les questions foncières du département.

Le projet de la direction locale aura bien évidemment des incidences pour les collectivités et leurs administrés en terme d'accès aux services des Finances publiques :

- éloignement du service pour les collectivités puisqu'il n'y aura plus que 3 SGC au lieu de 22 trésoreries. Les liens étroits entre les administrations territoriales, entre les secrétaires de mairies et les agents des finances publiques, notamment le trésorier, n'existeront plus au niveau de la gestion quotidienne.

- pour vos administrés, avec 4 SIP au lieu de 10, les distances pour s'y rendre vont considérablement augmenter.

Cette réforme va pénaliser de surcroît les administrés les plus fragilisés (les plus défavorisés, les personnes âgées, etc.)

Cette réforme va, en outre, accroître la fracture numérique puisque presque 30 % de la population n'a pas accès à internet (zone blanche, absence de connaissances de l'outil informatique, pas d'ordinateurs, etc.).

Le plan com du Ministre Darmanin veut faire passer des suppressions de services et l'éloignement des services publics pour un accroissement de l'accessibilité des services des Finances publiques et une amélioration de la qualité du service rendu.

La réalité des points de contact ou accueil de proximité n'est pas celle-là :

- pas d'agent DGFIP dans les MFS (Maison France Services),
- accueil de 1^{er} niveau assuré par un agent polyvalent d'accueil préalablement formé quelques jours par la DGFIP. Il ne répondra qu'à des questions très basiques (comment créer son compte fiscal, les dates limites de déclaration, etc.).
- la fonction principale de cet agent sera d'accompagner l'utilisateur sur le site impot.gouv.fr,
- sa 2^{ème} fonction sera de prendre RDV avec un agent DGFIP soit au SIP, SIE ou SGC compétent, soit à la MFS ou en mairie, lors d'une permanence dont on ne connaît pas encore aujourd'hui la périodicité (une demi-journée par semaine, par quinzaine, ...?),
- si l'agent DGFIP n'a pas suffisamment de RDV lors de sa permanence, il ne se déplacera pas,
- il n'y aura pas de caisse pour les paiements puisque les paiements en espèces disparaîtront dès 2020.

Cette géographie revisitée représentera également un coût pour les collectivités :

- d'une part, parce que les communes ne percevront plus le loyer de la trésorerie
- d'autre part, parce qu'il s'agit d'un transfert de charges déguisé entre l'Etat et les collectivités. Là où l'Etat était présent, les communes et EPCI vont devoir organiser, à leurs frais, le point de contact avec la DGFIP, soit dans une Maison France Service, soit dans une mairie.

Enfin, les transferts de personnels, induits par ces restructurations, associés aux suppressions d'emplois à la DGFIP, facilités par cette nouvelle organisation ultra-concentrée, estimée au bas mot par notre direction elle-même à 12 % des effectifs soit 180 personnes, vont encore pénaliser les zones rurales au profit des zones urbaines. Avec des conséquences néfastes sur l'activité économique locale.

Pour résumer :

- Il s'agit d'un véritable abandon des territoires !
- Il s'agit d'un véritable recul du service public et du service au public, un service minimum, low cost, qui obligera l'utilisateur à choisir entre une proximité en trompe-l'œil d'un côté, et, d'un autre côté, l'efficacité des agents des Finances publiques et la qualité du service rendu, mais à une distance de son domicile fortement accrue !

Pour s'y opposer, nous comptons également sur vous !

Pour manifester votre désaccord, vous pouvez faire voter une délibération, une motion en Conseil.

Vous pouvez également saisir le député et le sénateur.

Vous pouvez écrire au Ministre Darmanin.

N'hésitez pas à interpeller notre Directrice départementale, Mme Coulongeat.

Nous restons à votre disposition pour vous rencontrer et échanger sur la présence de notre administration et ses enjeux, sur le territoire où vous êtes élu.

Nos coordonnées :

Solidaires : solidairesfinancespubliques.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr – 06.08.63.73.78

FO : fo.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr – 06.09.18.72.27

CFDT : cfdt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr – 06.82.19.97.97

CGT : cgt.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr – (00.49).176.7666.49.43

CFTC : cftc.drifip67@dgfip.finances.gouv.fr – 06.34.82.75.25